

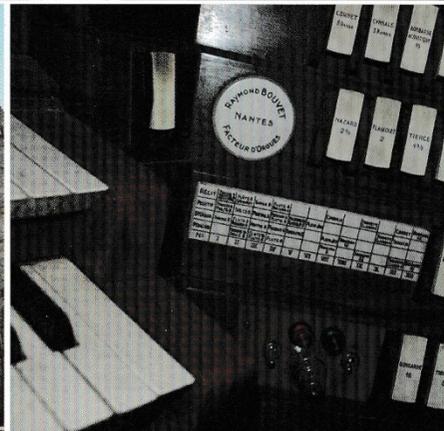
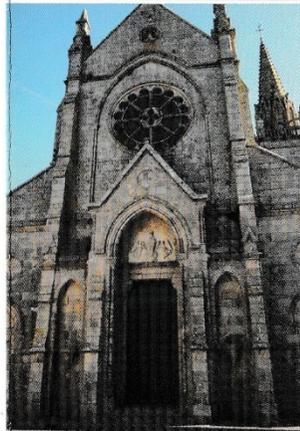
LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration de l'orgue
du Likès-Quimper dans l'église
ND de Grâce de Plouhinec - 56

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/59660

MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Rennes

7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30

bretagne@fondation-patrimoine.org

www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE PLOUHINEC

1 rue du Général de Gaulle - 56680 Plouhinec

Tél. 02 97 85 88 77

accueil@plouhinec.com

www.plouhinec.com

UN ORGUE A PLOUHINEC EN MORBIHAN

1 rue du Général de Gaulle - 56680 Plouhinec

Tél. 02 97 36 66 81

jj.lefloch@wanadoo.fr

www.un-orgue-a-plouhinec-en-morbihan.org

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



Création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - août 2018

UN ORGUE POUR L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE GRÂCE DE PLOUHINEC (56)

Si rien n'est fait, il meurt et disparaît. C'est le constat sévère porté sur le grand orgue néo-classique du lycée Le Likès de Quimper démonté en 2007 et qui a fait l'objet d'une cession gratuite par les Frères des Ecoles Chrétiennes (La Salle) au profit de la Commune de Plouhinec.

L'association *Un orgue à Plouhinec en Morbihan* et la Commune ambitionnent la restauration de cet instrument et son installation dans l'église.

L'orgue est constitué de tuyaux anglais des XVIII^e et XIX^e siècles. En 1950, le Facteur d'orgues Raymond BOUVET de NANTES le reconfigure. Il comprend dès lors 40 jeux, soit plus de 2300 tuyaux.

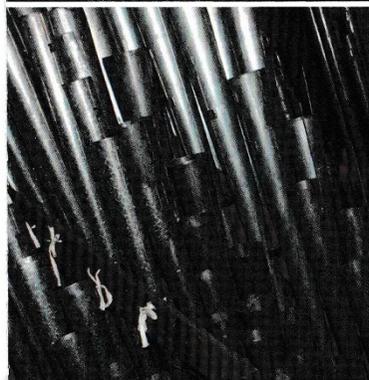
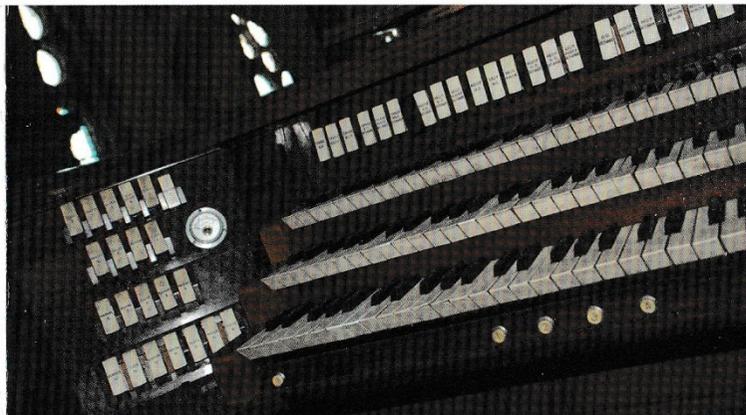
La restauration sauvera l'instrument d'une inévitable destruction. Or, selon les hommes de l'art, il s'agit d'un chef-d'œuvre en péril, unique en Bretagne, voire en France. Sa valeur musicale a attiré des compositeurs célèbres, tels que Michel MAGNE, Gérard PONDAVEN et des organistes de renom tels que Jean-Jacques GRUNENWALD, Olivier STRUILLLOU, Michel BOEDEC. Sa diversité de jeux permet

d'interpréter tout le répertoire classique français, celui de Jean-Sébastien BACH, des romantiques et des modernes actuels.

Ce défi s'inscrit dans un environnement porteur : celui de la politique culturelle de la municipalité, et celui du rayonnement de l'Académie de Musique et d'Art Sacré de Sainte-Anne d'Auray qui crée des classes d'orgue et d'orgue et bombarde. Au-delà de la sauvegarde du patrimoine, c'est la culture vivante musicale et instrumentale des générations présentes et futures qui est en cause dans le contexte actuel du renouveau de l'orgue en France.

L'association *Un Orgue à Plouhinec en Morbihan*, forte de plus de 200 adhérents, est membre de l'Association nationale *Orgue en France*. Son dynamisme et la conviction de ses administrateurs sont relayés par la Commune de Plouhinec qui a décidé, en 2016, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui est estimée à 600.000 euros TTC. Le Département du Morbihan apporte son soutien financier à ce projet.

Adrien LE FORMAL, Maire de Plouhinec
Jean-Jacques LE FLOCH, Président de l'Association



CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit votre don. A partir de 200€ et par tranche de 200€, vous pourrez parrainer un tuyau d'orgue.

De plus, vous bénéficierez :

► FORMULE n°1 : de 1€ à 199€

Invitation à l'inauguration de l'orgue restauré + lettre d'information sur l'avancée des travaux de restauration + inscription de votre nom dans le Livre d'Or de l'orgue

► FORMULE n°2 : de 200€ à 599€

Formule n°1 + visite commentée durant la durée du remontage de l'orgue + inscription du nom du parrain et du tuyau qui lui est affecté dans le Livre d'Or

► FORMULE n°3 : de 600€ à 999€

Formule n°2 + invitation à des concerts d'orgue qui pourront être organisés à l'église

► FORMULE n°4 : au-delà de 1000€

Formule n°3 + mise à disposition de l'orgue aux mécènes souhaitant organiser des événements culturels

OUI, JE FAIS UN DON DE EUROS POUR AIDER A LA RESTAURATION D'UN ORGUE POUR L'ÉGLISE N-D DE GRÂCE DE PLOUHINEC (56) ET JE BENEFICIE D'UNE REDUCTION D'IMPOT POUR L'ANNEE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/59660



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, orgue de Plouhinec (56) ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____